



Mesdames, Messieurs les Conseillers communautaires

Loches, le 2 avril 2019

OBJET

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE LOCHES SUD TOURAINE

Vu la loi 99-586 du 12 juillet 1999 art. 36-1 et l'art. L 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Mesdames, Messieurs,

**J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la prochaine assemblée
plénière de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine qui se
tiendra le : Jeudi 11 avril 2019 à 18H00
Salle des fêtes - LE GRAND PRESSIGNY**

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du 7 mars 2019,
- Présentation des délibérations du Bureau,
- Vote des taux d'imposition,
- Modifications des statuts de syndicats,
- Nom de la future caserne de gendarmerie de Loches,
- Assujettissement à la TVA : nouveaux bâtiments à usage professionnel,
- Reprise de provisions pour admissions en non-valeur 2019,
- Marchés pour l'entretien de sites d'activités économiques 2019-2021 - Modifications,
- Questions diverses.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs,

Le Président,

Gérard Hénault

- PJ : Liste des décisions prises par le Président en matière de marchés publics et accords-cadres.